

# Fiche de données de sécurité Selon le règlement (CE) 'No. 2020/878

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit 1027B Date de Révision: 26/09/2024

Nom du produit: CARBOGUARD 690 - B Remplace: 10/02/2022

Numéro de version: 2

UFI Code: Y0F5-390M-800Q-VGTR

Contenir la nanoforme: Non

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

déconseillées

Durcisseur pour les peintures a 2 composants - Usage industriel. Veuillez vous reporter à la fiche technique. Conseillé contre: autres que recommandés.

Produit à mélanger avec: CARBOGUARD 690 - A

Ratio de mélange par volume

Partie A / partie B:

4/1

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société/Entreprise: Carboline Italia, S.p.a.

Via Margherita Viganò De Vizzi, 77 20092 Cinisello Balsamo (MI)

Italy

Informations Réglementaire / Techniques

+32 67493710 Nivelles, Belgium

+39 0294759236 Cinisello Balsamo, Italy

Fiche technique produite par: Calcagno, Elena - hms@carboline.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence: CHEMTREC +1 703 5273887 (En dehors des États-Unis)

France +33 (0)1 45 42 59 59 24 (24/7)

Luxembourg (+352) 8002 5500 or 070245245 (24/7)

# RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) 1272/2008 sur la classification, l'étiquetage et l'emballage.

Mentions de danger

Irritation cutanée, catégorie 2	H315
Sensibilisation de la peau, catégorie 1	H317
Dégâts oculaires graves, catégorie 1	H318
Sensibilisation respiratoire, catégorie 1	H334
Stot, exposition unique, catégorie 3, RTI	H335
Stot, exposition répétée, catégorie 2	H373

## 2.2 Éléments d'étiquetage

# Symbole (s) du produit



## Mention d'avertissement

Danger

## Nommé des produits chimiques sur l'étiquette

butane-1-ol, 2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol, xylène, Cashew, nutshell liq., polymer with ethylenediamine and formaldehyde

### Mentions de danger

Liquide inflammable, catégorie 3	H226	Liquide et vapeurs inflammables.
Irritation cutanée, catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Sensibilisation de la peau, catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Dégâts oculaires graves, catégorie 1	H318	Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire, catégorie 1	H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Stot, exposition unique, catégorie 3, RTI	H335	Peut irriter les voies respiratoires.
Stot, exposition répétée, catégorie 2	H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Phrases de précaution		
	P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
	P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/ aérosols.
	P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
	P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
	P305+351+338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

P342+P311 En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE

ANTIPOISON ou un médecin.

## 2.3 Autres dangers

Aucune information.

# Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Le produit ne répond pas aux critères de PBT/VPvB conformément à l'annexe XIII.

## Propriétés perturbant le système endocrinien - Toxicité

Nom selon EEC No.-CAS

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances identifiées comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration de 0,1 % ou plus.

# Propriétés perturbant le système endocrinien - Écotoxicité

Nom selon EEC No.-CAS

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances identifiées comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration de 0,1 % ou plus.

# RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

non applicable

## 3.2 Mélanges

## **Substances Dangereuses**

Nom selon EEC	<u>%</u>	<u>Classifications</u>		SCL Value:
Einec No. NoCAS			Į.	ATE Value:
N° enregistrement REACH			ľ	M-Factor:
xylène	10 - <25	H226-304-312-315-319-332-335-373-412	SCL Value:	-
215-535-7				
1330-20-7			ATE Value:	-
01-2119488216-32		Acute Tox. 4 Dermal, Acute Tox. 4 Inhalation,		
601-022-00-9		Aquatic Chronic 3, Asp. Tox. 1, Eye Irrit. 2, Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, STOT RE 2, STOT SE 3 RTI	M-Factor: (acute)	-
			M-Factor: (chronic)	-
Cashew, nutshell liq., polymer with ethylenediamine and formaldehyde	10 - <25	H315-317-319-334	SCL Value:	-
614-464-2			ATE Value:	-
68413-28-5		Eye Irrit. 2, Resp. Sens. 1, Skin Irrit. 2, Skin		
Aucune information.		Sens. 1	M-Factor: (acute)	-
			M-Factor: (chronic)	-

butane-1-ol	2.5 - <10	H226-302-315-318-335-336	SCL Value:	-
200-751-6 71-36-3				
01-2119484630-38		Acute Tox. 4 Oral, Eye Dam. 1, Flam. Liq. 3,	ATE Value:	-
603-004-00-6		Skin Irrit. 2, STOT SE 3 NE, STOT SE 3 RTI	M-Factor: (acute)	-
			M-Factor: (chronic)	-
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl) phénol	2.5 - <10	H302-314	SCL Value:	-
202-013-9 90-72-2		Acute Tox. 4 Oral, Skin Corr. 1C	ATE Value:	-
01-2119560597-27 603-069-00-0			M-Factor: (acute)	-
			M-Factor: (chronic)	-

Informations Complémentaires:

Le texte des mentions de danger CLP indiquées ci-dessus (le cas échéant) est donné à la section 16.

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

Notes générales: Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation: Amener la victime à l'air libre. Mettre à l'air frais, au calme et au chaud. Appeler immédiatement un médecin. Donner de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle si nécessaire. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.

Après le contact de la peau: Utilisez un savon doux, si disponible. Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Ne pas utiliser de solvants ou de diluants pour nettoyer la peau.

Après le contact visuel: Un examen médical immédiat est requis. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact.

**Après ingestion:** Si le vomissement intervient spontanement. Relever la tete pour empecher toute aspiration de liquide dans les poumons. Mettre à l'air frais, au calme et au chaud. Ne pas faire vomir. Requérir immédiatement une assistance médicale. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

### Autoprotection du secouriste :

Aucune mesure ne doit être prise comportant un risque personnel ou sans une formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne qui fournit de l'aide de faire du bouche-à-bouche. Lavez soigneusement les vêtements contaminés avec de l'eau avant de les enlever ou portez des gants.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée. Irritant pour les voies respiratoires et la peau. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau. Risque de dommages importants aux poumons (par aspiration). Provoque des lésions oculaires graves.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique. Aucune information disponible relativement aux essais cliniques et au suivi médical. Le cas échéant, on trouvera l'information toxicologique à la section 11. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction:

Gaz carbonique, Produit Chimique Sec, Mousse

Pour des raisons de sécurité à ne pas être utilisées: Alcool, solutions à base d'alcool, tout autre support non mentionné ci-dessus. Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

L'échauffement ou des conditions d'incendie libèrent du gaz toxique. La distance de retour de flamme peut être considérable. Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de **produits de combustion dangereux** va se dégager (voir chapitre 10). Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol et s'enflammer.

### 5.3 Conseils aux pompiers

La combustion produira une fumée dense et noire contenant des produits de combustion dangereux (voir chapitre 10). En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

### 6.1.1 Pour les non-secouristes

Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Enlever toute source d'ignition.

### 6.1.2 Pour les secourites

Voir les sections 7, 8 et 10 pour plus d'informations.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Éviter que le produit arrive dans les égouts. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

## 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13) Nettoyer à l'aide de détergents. Eviter les solvants.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

**Instructions supplémentaires:** Veuillez consulter les réglementations européennes en matière de mise au rebut ou les réglementations de chaque pays relatives à ce matériau. Voir la section 8 et 13 pour plus d'informations.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée. La préparation peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à la terre lors de transvasements. Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Pour éviter l'ignition des vapeurs par la décharge d'électricité statique, toutes les parties en métal des équipements utilisés doivent être mises à la terre. Porter un équipement de protection individuel. Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant. Les personnes qui ont souffert de problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient jamais être employées lors d'opérations dans lesquelles cette préparation est utilisée .

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions à éviter: Eviter toutes temperatures elevees, etincelles, flammes et autres sources d'inflammation.

Conditions de stockage: Conserver dans le conteneur original. Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées. Conserver le conteneur fermé. Conserver dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de sources de chaleur, d'ignition et de la lumière du soleil directe. Stocker uniquement en position verticale. Stockage de liquides inflammables. Tenir à l'ecart des materiaux oxydant, des acides fort et des alcalis.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Le mélange et l'application à être conformes aux fiches techniques.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition / protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

# Valeurs limites d'exposition (FR)

<u>Nom</u>	NoCAS	VME ppm	VLE ppm	VLE mg/m3	VME mg/m3
xylène	1330-20-7	50	100	442	221
Cashew, nutshell liq., polymer with ethylenediamine and formaldehyde	68413-28-5				
butane-1-ol	71-36-3		50	150	
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	90-72-2				
Nom	NoCAS Note	<u>OEL</u>			
xylène	1330-20-7	sk			

xylène 1330-20-7 sk

Cashew, nutshell liq., polymer with ethylenediamine and formaldehyde butane-1-ol 71-36-3 sk

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol 90-72-2

Conseils supplémentaires: Veuillez consulter les limites d'exposition réglementaires pour le personnel qui sont applicables dans chaque pays. Certains composants peuvent ne pas avoir été classés en vertu du règlement CLP UE.

## Nom Chimique:

xylène

**EC Non:** No.-CAS: 215-535-7 1330-20-7

### DNELS - dérivé aucun niveau d'effet

	Ouvriers				Consommateurs			
Voie d'exposition	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques	Effets chroniques systémiques
			locaux				locaux	
orale		No	n requis					1.6 mg/kg bw/day
Inhalation	289 mg/m <sup>3</sup>	289 mg/m <sup>3</sup>		77 mg/m³	174 mg/m <sup>3</sup>	174 mg/m <sup>3</sup>		14.8 mg/m³
Dermique				180 mg/kg bw/ day	_	-		108 mg/kg bw/ day

# PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	0.327 mg/L
Sédiments d'eau douce	12.46 mg/kg
Eau marine	0.327 mg/L
Sédiments marins	12.46 mg/kg
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	6.58 mg/L
sol (agricole)	2.31 mg/kg
air	-

### Nom Chimique:

butane-1-ol

**EC Non:** No.-CAS: 200-751-6 71-36-3

### DNELS - dérivé aucun niveau d'effet

	Ouvriers				Consommateurs			
Voie	Effet aigu local	Effets aigus	Effets	Effets chroniques	Effet aigu local	Effets aigus	Effets	Effets chroniques
d'exposition		systémiques	chroniques	systémiques		systémiques	chroniques	systémiques
	_		locaux		,		locaux	
orale		No	n requis					3,1 mg/kg bw/day
Inhalation			310 mg/m3				55 mg/m3	
Dermiaue								

## PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	0,082 mg/l
Sédiments d'eau douce	0,178 mg/kg dw
Eau marine	0,0082 mg/l
Sédiments marins	0,0178 mg/kg dw
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	
sol (agricole)	0,015 mg/kg dw
air	

### 8.2 Contrôles de l'exposition

### Protection personnelle

**Protection respiratoire:** Porter un appareil de protection des voies respiratoire avec filtre combiné (filtre anti-aérosols et filtre anti-gaz, EN 14387:2004+A1:2008) lors des opérations de pulvérisation: filtre anti-gaz de type A2 (substances organiques). Filtre anti-aérosols P3 (pour les poussières fines). Dans des endroits clos, utiliser un appareil de protection respiratoire à air comprimé ou à air libre.

Protection des yeux: Écran facial.

Protection des mains: Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Il faut savoir que pour l'usage journalier la durabilité d'un gant résistant aux produits chimiques peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré selon EN 374, en raison des nombreux effets extérieurs (par ex. la température). Utiliser des gants resistants aux produits chimiques, ainsi que des lotions et cremes protectrices pour eviter toute secheresse cutanee. Gants de protection conformes à EN 374: Caoutchouc nitrile. Viton®. Matériau des gants recommandé pour un produit mixte : des gants de protection conformes aux exigences EN 374 : caoutchouc butylique. Caoutchouc nitrile.

Body Protection: Vêtements de protection à manches longues.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Autres équipements de protection: S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

INGÉNIERIE DES SYSTEMES DE CONTROLE: Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect: Clair / ambre

Etat Physique Liquide

Seuil d'odeur Non determine

**pH** Non determine

Point de fusion / point de congélation

(°C)

Odeur

Non determine

Petit amine

Point d'ébullition ou point d'ébullition

initial et plage d'ébullition (° C)

Point éclair, (°C) 27

Taux d'évaporation Non determine Inflammabilité (solide, gaz) Non determine

Limites supérieures /

inférieures d'inflammabilité ou

d'explosion

1 - 11,2

Pression de vapeur Non determine

Densité de vapeur relative PLUS LOURD QUE L'AIR

Densité et / ou de la densité

relative

Non mesuré

Solubilité dans / Miscibilité avec l'eau

Coefficient de partage: n-octanol/water

Température d'auto-inflammation (°C)

Non determine

Température de décomposition (°C)

Viscosité cinématique

Non determine

Caractéristiques des particules Non applicable aux liquides

### 9.2 Autres informationsFR

Contenu COV g/l: 248

Grammes de COV par litre de produit de revêtement appliqué la norme ISO 11890-1 et / ou ISO 11890-2.

Densité (g/cm3) 0,98

# RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucun risque de réactivité connu dans des conditions normales de rangement et d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

# 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucun risque de réactivité connu dans des conditions normales de rangement et d'utilisation.

# 10.4 Conditions à éviter

Eviter toutes temperatures elevees, etincelles, flammes et autres sources d'inflammation.

### 10.5 Matières incompatibles

Tenir éloigné des agents oxydants forts, des acides forts ou des alcalis.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie ou de travaux à haute températures, des **produits de décomposition dangereux** peuvent se former comme : Dioxyde de carbone (CO2), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NOx), les amines aliphatiques, aldéhydes.

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë:

LD50 oral: Aucune information disponible sur le produit lui-même car le produit n'est pas testé.

Inhalation LC50: Aucune information disponible sur le produit lui-même car le produit n'est pas testé.

Derme LD50: Aucune information disponible sur le produit lui-même car le produit n'est pas testé.

Irritation: Irritant pour la peau.

Corrosivité: Cause de graves dommages oculaires.

Sensibilisation: Peut provoquer des allergies respiratoires et un eczéma de contact allergique.

Toxicité à doses répétées: Aucune information disponible.

Cancérogénicité: Aucune information disponible.

Mutagénicité: Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction:

Aucune information disponible.

STOT-exposition unique: Vapour/spray mist may irritate respiratory system and lungs

STOT-exposition répétée: Central nervous system depression

Danger d'aspiration: Danger d'aspiration, catégorie 1

Si aucune information n'est disponible ci-dessus sous toxicité aiguë, les effets aigus de ce produit n'ont pas été testés. Les données sur les composants individuels sont tabulées ci-dessous:

NoCAS	Nom selon EEC	LD50 oral	Derme LD50	Vapor LC50	Gaz CL50	Dust / Mist LC50
1330-20-7	xylène	>2000 mg/kg (oral-rat)	1100 mg/kg (ATE dermal-rabbit)	11 mg/L (ATE inh/ vapour)	20001 ppm	>5 mg/l
68413-28-5	Cashew, nutshell liq., polymer with ethylenediamine and formaldehyde				>20000	
71-36-3	butane-1-ol	790 mg/kg (oral- rat)	3400 mg/kg (dermal-rabbit)	8000 mg/l 4hrs rat, inhalation	Aucune information.	Aucune information.
90-72-2	2,4,6-tris (diméthylaminométhyl)phénol	2000 mg/kg oral		2169 mg/kg oral	>20000	0.000

### Informations Complémentaires:

Peut provoquer une réaction allergique du système respiratoire. Corrosif - provoque des lésions oculaires irréversibles. Une exposition chronique provoque un dessèchement de la peau et un eczéma. Le contact prolongé ou répétée avec la peau peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. Les gaz ou vapeurs sont nocifs en cas d'exposition prolongée ou de concentrations élevées.

Irrite les yeux et les muqueuses. Dépresseur du SNC. L'inhalation représente le risque principal dans les cas d'utilisation à des fins industrielles. Les vapeurs de solvants peuvent être nocives et provoquer des céphalées, des nausées et de l'intoxication. Agit en tant qu'agent de délipidation de la peau. Toute exposition chronique a ete associee a divers effets neurotoxiques, notamment des lesions permanentes du cerveau. Toute inhalation de vapeurs ou brumes peut provoquer des maux de tete, nausees, irritations du nez, de lar gorge et des poumons. L'aspiration dans les poumons peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite chimique.

# 11.2 Informations sur les autres dangers

## Propriétés perturbant le système endocrinien - Toxicité

Nom selon EEC No.-CAS

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances identifiées comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration de 0,1 % ou plus.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

12.1 Toxicité:

EC50 48HR (Daphnia): Aucune information.

IC50 72HR (algues): Aucune information.

LC50 96HR (poisson): Aucune information.

**12.2 Persistance et dégradabilité:** Aucune information.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation:** Aucune information.

**12.4 Mobilité dans le sol:** Aucune information.

12.5 Résultats des évaluations PBT et

vPvB:

Le produit ne répond pas aux critères de PBT/VPvB conformément à l'annexe XIII.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien.

Propriétés perturbant le système endocrinien - Écotoxicité

Nom selon EEC No.-CAS

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances identifiées comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration de 0,1 % ou plus.

**12.7** Autres effets néfastes: Aucune information.

NoCAS	Nom selon EEC	EC50 48hr	IC50 72hr	LC50 96hr
1330-20-7	xylène	165 mg/L (Daphnia magna 24h)	3 - 5 mg/L (Selenastrum sp.)	2 - 11 mg/L (Roccus saxatilis), 8.2 mg/L (Salmo gairdneri), 13.5 mg/L (Lepomis macrichirus), 21.0 mg/L (Pimephales promelas)
68413-28-5	Cashew, nutshell liq., polymer with ethylenediamine and formaldehyde	Aucune information.	Aucune information.	Aucune information.
71-36-3	butane-1-ol	Aucune information.	Aucune information.	1740 mg/l (Pimephales promelas)
90-72-2	2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	718 mg/L (EC50, 96h, Palaeomonetes vulgaris)	84 mg/L (EC50, 72h, Desmodesmus subspicatus)	

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets: Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Elimination des dechets vers un site de traitement/d'elimination des dechets (dangereux) agree conformement aux reglementations federales, nationales et locales en vigueur. Ne pas jeter les dechets avec les ordinaires ou dans les systemes d'egout.

Code européen des déchets: Aucune information.
Code des déchets d'emballage: Aucune information.

# RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

		ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1	Numéro ONU ou numéro d' identification	UN1263	UN1263	UN1263	UN1263
14.2	Désignation officielle de transport de l' ONU	Paint	Paint	Paint	Paint
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3	3
14.4	Groupe d' emballage	III	III	III	III
14.5	Dangers pour l' environnement	Environmental Hazard: NO	Environmental Hazard: NO	Marine pollutant:No	Environmental Hazard: NO

14.6 Précautions particulières à prendre par l'

utilisateur

non applicable

EMS-NO.:

F-E, <u>S-E</u>

14.7 Transport maritime en vrac conformément

aux instruments de l'OMI

non applicable

# **RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

15.1 Règlement / législation sur la sécurité, la santé et l'environnement pour la substance ou le mélange:

Règlements nationaux:

Numéro d'enregistrement des produits du

Non disponible

Danemark:

Non disponible

Code de Mal danois:

Non disponible

Code de mal danois - mélange:

Non disponible

Numéro d'enregistrement des produits de la

Numéro d'enregistrement des produits suédois:

Non disponible

**Germany WGK Class:** 

Non disponible

Directive 2004/42/CE:

500 g/l (subcat j)

P5c

Couvert par la directive 2012/18 / EC (Seveso III):

Restrictions au produit ou aux substances selon l'annexe XVII, Règlement (CE) 1907/2006:

Entrée 3, 40

Surveillance médicale spéciale Arrêté du

11/07/1977:

Tableaux des maladies professionnelle concernés:

Concerné. Application de peintures et vernis par pulvérisation.

 $N^{\circ}4$  bis : Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant.

N°49 et 49 bis : Affections cutanées provoquées par les amines aliphatiques, alicycliques ou les éthanolamines. Affections respiratoires provoquées par les amines aliphatiques, les

éthanolamines ou l'isophoronediamine.

 $N^{\circ}84$  : Affections engendrées par les solvants organiques liquides à

usage professionnel

Annex XIV, Regulation (CE) 1907/2006 - Authorisation List:

No.-CAS Nom selon EEC

non applicable

SVHC - Substances de très haute préoccupation (Liste des candidats - Art. 59 Reach):

No.-CAS Nom selon EEC

non applicable

# 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour ce substance / mélange par le fournisseur.

# RUBRIQUE 16: Autres informations

11000

Texte pour les déclarations de danger CLP indiquées dans la section 3 décrivant chaque ingrédient:

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition

prolongée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Raisons de révision

Composition Information Changed

Propriétés de substance et / ou de produit modifiées en section (s):

01 - Identification

02 - Identification des dangers

03 - Composition/informations sur les composants

05 - Mesures de lutte contre les incendies

08 - Contrôles d'exposition / protection personnelle

09 - Propriétés physiques et chimiques

11 - Informations toxicologiques

12 - Informations écologiques

13 - Informations d'élimination

14 - Informations sur le transport

15 - Informations réglementaires

Substance Hazard Threshold % Changed

Énoncé (s) de révision a changé

.

#### Liste de références:

Cette Fiche de Données de Sécurité a été établie à partir de données et d'informations provenant des sources suivantes:

- La base de données réglementaire Ariel fournie par la 3E Corporation à Copenhague, Danemark.
- Centre commun de recherche à Ispra, Italie.
- Règlement (CE) 1272/2008 et ses modifications ultérieures.
- Règlement (CE) 1272/2006 et ses modifications ultérieures.
- Règlement de la Commission (UE) 2020/878
- Décision 2000/532/CE du Conseil de l'UE et son annexe intitulée "Liste des déchets".
- Fiche de données de sécurité du fournisseur de matières premières
- La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul énoncées dans
- l'annexe I et l'annexe II du règlement CLP 1272/2008 sur la composition exacte de la formule

### Acronym / Abbreviation Key:

CLP Classification, étiquetage et emballage des substances et mélanges

EC Commission Européenne

EU Union Européenne

US Etats Unis

CAS Chemical Abstract Service

EINECS Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes

REACH Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques

GHS Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)

LTEL Limite d'Exposition à long terme

STEL Limite d'Exposition à court terme

OEL Limite d'exposition professionnelle

ppm Parties par million

mg/m3 Milligrammes par mètre cube

TLV Valeur limite d'exposition

ACGIH American Conference of Governmental Industrial Hygienists

OSHA Occupational Safety & Heath Administration

PEL Limites d'exposition admissibles

VOC Composés organiques volatils

g/l Grammes par litre

mg/kg Milligrammes par kilogramme

N/A Non applicable

LD50 Dose létale pour 50%

LC50 Concentration létale pour 50%

EC50 Concentration Efficace Médiane à 50%

IC50 Concentration Inhibitrice Médiane à 50%

TBP Substance persistantes, bioaccumulables et toxiques

vPvB Substance très persistantes et très bioaccumulables

EEC Communauté Economique Européenne

ADR Accord Européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

RID Transport international de marchandises dangereuses par chemin de fer

UN Nations Unies

IMDG Code Maritime International des Marchandises Dangereuses

IATA Association Internationale pour le Transport Aérien

MARPOL Convention internationale pour la prévention de la pollution maritime par les navires, 1973 complétée par le protocole de 1978.

IBC Grand Reservoir Vrac

RTI Irritation des voies respiratoires

NE Effets narcotiques

STOT Toxicité spécifique pour certains organes cilbles

OMI Organisation maritime internationale

Note P: La classification comme cancérogène ou mutagène ne doit pas s'appliquer ; la substance contient moins de 0,1 % p/p de benzène.

Note 10: La classification comme cancérogène par inhalation s'applique seulement aux mélanges sous

poudre contenant 1 % ou plus de dioxyde de titane qui se présente sous la forme de ou incorporé dans des particules de diamètre aérodynamique  $\leq$  10  $\mu m$ .

Pour plus amples renseignements, s'il vous plaît contacter: Technical Services Department

Les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglements tant nationaux que communautaires. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés dans la fiche technique sans avoir obtenu au préalable des instructions écrites de manipulation.